

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 10/06/2025

Date d'affichage : 23/06/2025

L'an **deux mil vingt cinq, le dix sept juin, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune **de THIBERVILLE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, Mme Marie-Françoise LARROUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : M. Michel BREQUIGNY, Mme Aurélie BLONDEL.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Michel BREQUIGNY en faveur de M. Christian BEAUDOIN.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 17

Secrétaire : Mme Véronique CAREL.

OBJET : Création d'un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1er août 2025 suite à une promotion interne

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

VU la loi 2007-209 relative à la fonction publique territoriale,

VU le décret 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrises territoriaux

VU l'avis émis par la commission de promotion interne de catégorie B en sa séance du 23 avril 2025,

Vu la liste d'aptitude départementale établie au titre de la la promotion interne pour l'accès au grade de rédacteur

VU le tableau des effectifs de la collectivité,

CONSIDERANT qu'un poste de rédacteur doit être créé pour permettre la nomination d'un agent inscrit sur la liste d'aptitude dans le cadre de la procédure de promotion interne,

CONSIDERANT que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal (par 18 Voix Pour) :

- **DECIDE** la création d'un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1er août 2025
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2025
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de
EVREUX et publication par voie
d'affichage le 23/06/2025

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, Mme
Véronique CAREL.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

